



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 08-2026 LUNDI 2 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 15 – ROUX Philippe, ALLIX Jean-Marie, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, JABRY Alain, LIOUTIER Pascale, MARTIN Marie-France, BENOIT Nadine, BOIRON Yves, BOUDON Alain, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, FARJON Philippe, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie

Absents ayant donné procuration : 5 – ROBERT Sonia à CORTIAL Patrick, CADET Dominique à PERRIER Bernadette, ROURE Christine à ROUX Philippe, VACHERESSE Marc à Marie-France MARTIN, MATHON Sébastien à LIOUTIER Pascale

Absents n'ayant pas donné procuration : 3 – GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie, BALDYGA Benjamin

Secrétaire de séance : JABRY Alain

OBJET : Acquisition parcelles cadastrées section D n°4350, 4352 et 4348 – Les Champs (BRUN Alain)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier concernant une cession à la commune des parcelles cadastrées section D n° 4350, 4352 et 4348, d'une superficie totale de 64 m², appartenant à M. BRUN Alain, route des Champs.

Une première division puis délibération avait été votée en septembre 2023, suite au document d'arpentage établi par 2A Géomètres-Experts le 22 mai 2023.

Entre la délibération de 2023 et la signature prévue de l'acte authentique de vente, il apparait que ces mêmes parcelles ont été renumérotées par les services du cadastre. Un nouveau document d'arpentage a donc été établi par 2A Géomètres-Experts le 17 novembre 2025, modifiant également les contenances des parcelles à céder à la Commune.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération.

Le terrain étant situé en zone Ub, le prix de cession est déterminé comme suit :

- Parcelle D4352, 27m², soit 540 euros
- Parcelle D 4350, 3m², soit 60 euros
- Parcelle D 4348, 34m², soit 680 euros

Soit un total de 1 280 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section D n° 4352, 4350 et 4348, d'une superficie totale de 64 m², appartenant à M. BRUN Alain, comme défini sur le plan présenté ;
- Dit que cette acquisition se réalisera au prix de 20 € le m², soit 64 m² x 20 € = 1 280 € ;
- Dit que tous les frais afférents seront à la charge de la commune ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte notarié et de tous les documents induits.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance,
Alain JABRY

Le Maire,
Philippe ROUX

